

Déclaration préalable

24 Janvier 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CE OFS,
Au nom des élus CFE-CGC du CE OFS permettez-moi de vous souhaiter, collectivement une très bonne année 2019.

Avant de rentrer dans le vif de nos sujets, nous espérons que cette dernière année de la mandature soit l'objet d'un dialogue social et de réalisations plus satisfaisants dont voici quelques thématiques :

Pour la restauration et les ASC nous faisons le vœu que la direction respecte complètement ses engagements :

- Mise en œuvre de l'accord sur les moyens donnés aux Instances Représentatives du Personnel Orange SA du 20 janvier 2017 un an après les dernières élections professionnelles du périmètre.
- Affichage par la direction sur le site dédié au CE de toutes les informations relatives aux Activités Sociales et Culturelles et la restauration en particulier.
- Mise en œuvre des décisions prises par le CE pour les télétravailleurs et non appliquées à ce jour par la direction
- Accès aux RIE / RIA pour lequel le CE OFS n'avait pas signé de convention et la facturation des repas des convives du CE OFS.
- Application des consignes définies par le CE OFS dans le cadre de sa politique de subvention
- Application de la décision prise par le CE, les 18 et 19 octobre 2018 sur l'attribution de Titres Restaurant aux télétravailleurs et l'acceptation de ce mode de paiement dans les restaurants Orange.

Sur la NAO et la prime de fin d'année,

Nous faisons le vœu que 2019 se démarque par l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés. En effet, en 2018, malgré des résultats en hausse et des effectifs en baisse, qui associés à une reprise de l'inflation et des années de modération salariale auraient pu déboucher sur une proposition respectueuse du travail des personnels, les négociations NAO ont été un échec, aucune organisation salariale n'a souhaité signer l'accord proposé.

Sur le périmètre du CE OFS nous avons par ailleurs relevé lors d'une séance CE la disparité des évolutions de rémunération des bandes D aux bandes G qui, au fil des années, continue de s'accroître depuis 6 ans.

Enfin une décision unilatérale de prime en fin d'année effectuée sans aucune concertation sur le montant et le personnel concernés, la Direction a mis fin à toute logique de dialogue social.

La politique sociale, emploi, formation et conditions de travail ne nous semble pas à la hauteur de l'enjeu, le rapport des médecins du travail ayant révélé nombre d'éléments de malaise social. Les orientations formation et plan de développement des compétences ne présentent pas d'ambition mesurable d'accompagnement des salariés sur les compétences.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Après 18 séances de négociation, 6 bilatérales post-négociation, une contre-proposition d'accord « remise clés en main » à la direction a eu pour incidence, que pour la première fois, la CFE CGC Orange ne signe pas l'accord GPEC. Au final, cet accord GPEC, proposé par la direction, ne recueillera pas suffisamment de signatures des organisations syndicales pour s'appliquer.

Rappelons nos constats pour le périmètre OFS : recrutements essentiellement en Ile de France et peu en province, le manque de visibilité et d'accompagnement sur les métiers d'avenir notamment la data et le risque d'accroissement de la charge de travail des salariés avec la diminution des effectifs.

L'accord ARCQ, Les salariés attendent depuis 2 ans son déploiement particulièrement sur notre périmètre OFS. Soulignons que cet accord a été signé en février 2017 ! Il a été invoqué que ce retard était dû à la refonte des codes métiers laquelle n'avait pourtant jamais été prévue dans l'accord. La CFE CGC Orange a en conséquence demandé officiellement la révision de l'accord dont nous attendons des suites concrètes. Nous demandons par ailleurs de la part de la direction d'honorer ses engagements en accélérant le déploiement d'ARCQ sur 2019 et qu'un bilan par direction soit régulièrement présenté au CE OFS ainsi que dans les CHSCT.

L'accord intergénérationnel

Lui a, in extremis, recueilli suffisamment de signatures pour entrer en vigueur mais sans notre signature. En effet, à la CFE CGC Orange nous considérons qu'une organisation syndicale responsable ne peut se contenter de valider la poursuite d'un Temps Partiel Seniors, au demeurant dégradé, sans s'assurer qu'il y aura suffisamment d'embauches pour compenser les départs, assurer l'activité, maintenir et renouveler les compétences nécessaires.

Les projets de **changements de sites et nouveaux aménagements** ne se sont pas tous réalisés en dialogue social satisfaisant, notamment sur Marseille Sablier.

Au vu de cette liste non-exhaustive nous pouvons affirmer que la marge de progression est forte et nourrir le vœu que l'année 2019 soit une année meilleure en dialogue social et productive en solutions pour la réussite de l'entreprise et des salariés.

Enfin signalons qu'une partie de nos vœux se sont réalisés dès ce mois-ci puisque la CFE-CGC est devenue la 1ère organisation syndicale au niveau groupe France